



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 5 septembre 2017
à 19 h 30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Mandat à une firme d'avocats pour représenter la Ville devant la cour municipale (626)
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Emprunt au fonds de roulement pour le financement de divers travaux électriques (684)
7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-119-IN-17 Travaux de pavage des rues Fernet et des Colonnes (575)

9.1.2 SA-169-IN-17 Travaux de fondation et pavage de la rue Tougas (654)

9.2 Engagement de la municipalité au respect des futures normes de rejet à la station d'épuration dans le cadre du projet de remplacement du système de traitement UV (658)

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Adoption du plan directeur de réseau cyclable (645)

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2457-TP-17 Location d'équipements de déneigement avec opérateur pour l'entretien du dépôt à neige Caldwell (653)

11.1.2 SA-2463-TP-17 Fourniture et livraison d'équipements de récupération pour les aires publiques municipales (604)

11.2 Dépenses supplémentaires pour la réfection des bordures de rues et des trottoirs (641)

12. **Sécurité publique**

12.1 Adoption du rapport annuel de l'an 7 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (655)

12.2 Octroi d'un contrat de gré à gré pour la location et l'entretien de détecteurs de gaz (697)

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2017-4020 Robert Dubois – Immeuble situé au 92, boulevard Saint-Luc (542)

13.1.2 DDM-2017-4033 Christian Guérin – Immeuble situé au 478, rue Saint-Jacques (556)

13.1.3 DDM-2017-4045 Pierre-Olivier Coulombe – Immeuble situé au 456, 15^e avenue (584)

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.2.1 PIA-2017-3673 Jacques Monty – Immeuble situé au 890, boulevard du Séminaire Nord (680)
- 13.2.2 PIA-2017-3954 Home Dépôt – Immeuble situé au 850, rue Douglas (679)
- 13.2.3 PIA-2017-4046 Monique Barrière – Immeuble situé au 85, rue Notre-Dame (659)
- 13.2.4 PIA-2017-4047 Patrice Dumoulin – Immeuble situé au 216-218, rue Cousins Nord (660)
- 13.2.5 PIA-2017-4050 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 1322, chemin du Clocher (678)
- 13.2.6 PIA-2017-4055 Daniel Bonin – Immeuble situé au 1346, Route 219 (665)
- 13.2.7 PIA-2017-4065 André Daviault – Immeuble situé au 147-151, rue Champlain (670)
- 13.2.8 PIA-2017-4070 Olivier Allaire - Immeuble constitué du lot 5 887 148 du cadastre du Québec (669)
- 13.2.9 PIA-2017-4080 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 484, chemin du Grand-Pré (668)
- 13.2.10 PIA-2017-4081 Construction Jolivar – Immeuble situé au 87, chemin Saint-André (685)
- 13.2.11 PIA-2017-4082 Construction Jolivar – Immeuble situé au 89, chemin Saint-André (686)
- 13.2.12 PIA-2017-4083 Construction Jolivar – Immeuble situé au 640, rue Théodore-Bécharde (687)
- 13.2.13 PIA-2017-4085 Construction Jolivar – Immeuble situé au 600, rue Théodore-Bécharde (710)
- 13.2.14 PIA-2017-4088 Construction Jolivar - Immeuble situé au 645, rue Théodore-Bécharde (688)
- 13.2.15 PIA-2017-4089 Construction Jolivar – Immeuble situé au 641, rue Théodore-Bécharde (711)
- 13.2.16 PIA-2017-4098 Marilyn Chouinard – Immeuble situé au 38, rue Pierre-Paul-Demaray (667)

13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.3.1 Règlement n° 1615 (516)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d’instaurer des normes écologiques, soit :

- ajouter des normes relatives à l'aménagement de supports à vélo dans les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);

- permettre le recouvrement d'une aire de stationnement ou d'un espace de chargement ou de déchargement de pelouse renforcée, de pavage poreux ou de pavage constitué d'un liant d'origine végétale, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre, sous certaines conditions, le recouvrement des espaces d'entreposage extérieur de gravier ou de pierre concassée, dans toutes les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- fixer à 18 mois le délai prescrit pour l'obligation de surfacage d'une aire de stationnement, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- autoriser, pour tous les nouveaux bâtiments principaux et certains remplacements de revêtement de toiture dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), dont la pente de toit est faible, seulement les toits végétalisés et les revêtements de couleur blanche ou ayant un indice de réflectance solaire élevé, et de prohiber, pour certains usages, les « membranes goudronnées multicouches ou de bitume »;
- préciser que la pelouse synthétique est prohibée dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), sauf pour les terrains sportifs;
- augmenter la superficie de verdure sur les terrains compris dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- préciser les normes relatives à l'abattage, à la plantation, à la protection et à l'entretien des arbres;
- spécifier que les "Conteneurs et sites d'entreposage pour déchets ou matières récupérables" doivent être semi-enfouis dans les zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et habitation (H), sauf lorsque l'usage principal est une habitation de moins de 12 logements;
- autoriser l'installation d'un capteur solaire sur un bâtiment principal, un bâtiment accessoire ou fixé au sol sous certaines conditions;
- supprimer les dispositions liées à la catégorie de zone « U » dans les zones C-1026, C-1052, C-1055, C-1859 et P-2206, afin d'étendre les exigences de cette catégorie de zone à l'ensemble du territoire, variant selon les usages et selon la superficie des terrains »

13.3.2 Règlement n° 1616 (590)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage « C1-07-01 - vente au détail de piscines, spas, saunas ou leurs accessoires » dans la zone industrielle I-1403.

Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Pierre-Caisse et Gaudette »

13.3.3 Règlement n° 1622

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle, à même une partie de la zone H-5584, où y seraient autorisées les habitations bifamiliales juxtaposées.

Cette zone est située à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de la rue Guertin »

13.4 Adoption du projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1608

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier :

- les normes concernant le calcul de la superficie d'une enseigne;
- les normes concernant les enseignes à message variable;
- les normes applicables aux panneaux-réclames;

et ce, pour l'ensemble du territoire »

13.5 Engagement de compensation pour la perte de milieux humides dans le projet de prolongement de la rue De Maupassant (632)

13.6 Engagement de compensation pour la perte de milieux humides dans le projet de prolongement de la rue de la Tourterelle (631)

13.7 Exonération des frais pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une terrasse extérieure – 210, rue Richelieu (651)

13.8 Adoption d'un plan de conservation des milieux naturels modifié (328)

14. **Transport et mobilité urbaine**

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1605 (448)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction (prolongement) d'un collecteur d'égout pluvial pour la portion comprise entre l'arrière-lot des propriétés situées en front de la rue Saint-Michel jusqu'à la rue Caldwell, décrétant une dépense n'excédant pas 5 161 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.2 Règlement n° 1607 (637)

« Règlement établissant le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.3 Règlement n° 1608

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier :

- les normes concernant le calcul de la superficie d'une enseigne;
- les normes concernant les enseignes à message variable;
- les normes applicables aux panneaux-réclames;

et ce, pour l'ensemble du territoire »

15.4 Règlement n° 1626 (628)

« Règlement autorisant le remboursement des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier piétonnier situé dans le prolongement de la rue de la Tourterelle, et décrétant une dépense n'excédant pas 217 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 Règlement n° 1632 (643)

« Règlement modifiant le règlement n° 1509 concernant la prévention des incendies »

15.6 Règlement n° 1633

« Règlement amendant le règlement n° 0542 établissant un programme de subvention à la réhabilitation des systèmes de plomberie domestique, afin d'étendre le territoire visé »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1477 (557)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1755, à même l'ensemble de la zone C-1080 et d'une partie de la zone H-1583 ;
- de remplacer les usages actuellement permis dans la zone H-1755 par l'usage habitation multifamiliale de 4 à 12 logements.

La zone H-1755 ainsi agrandie est située à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord »

16.2 Règlement n° 1478 (284)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser des habitations multifamiliales de 4 à 10 logements au lieu d'habitations collectives, dans la zone résidentielle H-2748.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Courville et France »

16.3 Règlement n° 1487 (557)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone résidentielle H-1755 au secteur de P.I.I.A.
« Habitations multifamiliales ».

Ce nouveau secteur de P.I.I.A. est situé à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord »

16.4 Règlement n° 1512 (487)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, dans le but d'assujettir le déplacement, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de plus de 20 m² au secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières »

16.5 Règlement n° 1586 (565)

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n°s 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178, 1233, 1294, 1409, 1471, 1484 et 1534, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

16.6 Règlement n° 1587 (317)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une zone commerciale, à même une partie de la zone résidentielle H-1679, où y serait autorisé l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) »

Ces zones sont situées au nord-est de l'angle des rues Frontenac et Mercier »

16.7 Règlement n° 1588 (318)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1876, à même une partie de la zone résidentielle H-1875.

Ces zones sont situées de part et d'autre d'une partie de la rue Joseph-Doyon »

16.8 Règlement n° 1589 (359)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages « service d'emballage et protection de marchandises » et « service d'envoi de marchandise (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone industrielle I-1420.

Cette zone est située au nord-est de l'angle du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Christine »

16.9 Règlement n° 1606 (360)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone communautaire P-1506, à même une partie de la zone résidentielle H-1568.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Jacques-Cartier Nord, Saint-Georges, Longueuil et Victoria »

16.10 Règlement n° 1609 (412)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages de la sous-classe C9-05, soit des « entrepreneurs », dans la zone industrielle I-1404.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Rossiter et Gaudette »

16.11 Règlement n° 1610 (414)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 3 étages la hauteur maximale permise pour les habitations trifamiliales, dans la zone résidentielle H-2137.

Cette zone est située dans le prolongement sud prévu de la rue Ronsard »

16.12 Règlement n° 1611 (416)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1695, à même une partie de la zone commerciale C-1546.

Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Gosselin, Jacques-Cartier Sud, Carillon et Saint-Eugène »

16.13 Règlement n° 1613 (232)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'encadrer les fermettes et certains bâtiments accessoires en zone agricole »

16.14 Règlement n° 1617 (426)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2700, à même une partie de la zone H-2721, située l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles ;
- en regard de la zone H-2700 ainsi agrandie :
 - de modifier les normes quant aux marges, à la hauteur et aux dimensions de terrain pour la classe « unifamiliale »;
 - d'autoriser les classes « bifamiliale » et « multifamiliale » de 4 logements;
 - de remplacer la catégorie de zone visant le parement du revêtement extérieur;
 - de remplacer la disposition spéciale permettant de déroger aux exigences quant aux matériaux de parement des murs extérieurs;
 - de permettre les projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un P.I.I.A.;
 - de créer une note visant les mesures de contrôle de bruit routier en bordure de la route 104;
 - de créer une note visant à ajouter des dispositions pour les projets intégrés résidentiels »

16.15 Règlement n° 1618 (334)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser et d'encadrer l'entreposage

extérieur dans la zone commerciale C-2623, située à l'angle nord-est de l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin Saint-André »

16.16 Règlement n° 1619 (426)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, afin d'assujettir la zone H-2700, apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels ».

Cette zone est située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles »

16.17 Règlement n° 1620 (452)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1552, à même une partie de la zone résidentielle H-1528 ;
- d'autoriser l'usage C7-01-02 -Vente au détail de véhicules de promenade usagés dans la zone H-1552.

Ces zones sont situées au sud de la rue Saint-Jacques entre le boulevard Industriel et la rue Delagrave »

16.18 Règlement n° 1621 (445)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages de la sous-classe C2-02, soit « Services professionnels, techniques ou d'affaires », dans la zone résidentielle H-1154, s'ils sont en combinaison avec un usage de la classe « habitation » mixte et s'ils sont situés au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Cette zone est située entre les rues Saint-Joseph et Saint-Louis, à proximité du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Marie-Élizabeth »

16.19 Règlement n° 1623 (569)

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de pavage des Bégonias, décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.20 Règlement n° 1624 (595)

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage d'une partie de la rue de Gentilly, décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.21 Règlement n° 1625 (597)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales pour les rues Jules-Verne, Jacques-Prévert et le prolongement de la rue De Ronsard, décrétant une dépense de 4 713 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.22 Règlement n° 1626 (550)

« Règlement autorisant le remboursement des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier piétonnier situé dans le prolongement de la rue de la Tourterelle, et décrétant une dépense n'excédant pas 217 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.23 Règlement n° 1627 (534)

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une conduite d'eau potable pour les rues de l'Âtre, de la Citière, Dugas, des Tilleuls et une section du chemin du Grand-Pré, décrétant une dépense de 50 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.24 Règlement n° 1628 (618)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement des bibliothèques Adélar-Berger et de L'Acadie, décrétant une dépense n'excédant pas 5 087 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.25 Règlement n° 1630

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre l'affichage commercial dans la zone résidentielle H-3122. Cette zone est située au nord de la 9^e Avenue, à l'est de la rue Riendeau »

16.26 Règlement n° 1631 (516)

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel que modifié par les règlements n^{os} 1014, 1072, 1251, 1241, 1268, 1348, 1483, 1528 et 1597 afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 août 2017

17.2 Rapport de consultation des organismes communautaires de développement social (635)

17.3 Procès-verbal de correction – Résolution n° 2017-02-0536

17.4 Certificat de la procédure d'enregistrement pour les règlements n^{os} 1601 et 1604

17.5 Modification à la déclaration d'intérêt pécuniaire de madame la conseillère Patricia Poissant – Absence d'intérêt pécuniaire dans l'immeuble situé au 859, rue Saint-Jacques

17.6 Modification à la déclaration d'intérêt pécuniaire de monsieur le conseiller Justin Bessette – Promesse d'achat à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 614 295 du cadastre du Québec

17.7 Décision de la Commission municipale du Québec rendue le 3 août 2017 relative à une enquête concernant madame la conseillère Patricia Poissant (dossier CMQ – 66042)

17.8 Registre cumulatif des contrats accordés par le comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de mars à juin 2017

- 17.9 Décision de la Commission municipale du Québec rendue le 31 août 2017 relative à une enquête concernant monsieur le conseiller Justin Bessette (dossier CMQ – 65452)
- 17.10 Décision de la Commission municipale du Québec rendue le 31 août 2017 relative à une enquête concernant monsieur le conseiller Justin Bessette (dossier CMQ – 65505)
18. **Correspondance**
19. **Période de questions**
20. **Communications des membres du conseil municipal au public**
21. **Levée de la séance**